



Prix des carburants : justice et transparence !

Les dépenses contraintes prennent de plus en plus de place dans le budget des ménages, l'énergie en particulier. La hausse importante des carburants ne fait qu'aggraver cette situation.

S'ajoutant aux hausses envisagées du gaz, elle rendra des situations de plus en plus difficiles au courant de l'hiver.

Il est indispensable de trouver des solutions pour rendre accessible les moyens de déplacement notamment pour les personnes contraintes de prendre leur véhicule.

Même, si à plus long terme il est nécessaire de développer les moyens de transports collectifs, il faut dès maintenant pouvoir répondre à l'urgence sociale.

L'effort demandé aux ménages n'est plus acceptable. Pour trouver des solutions, il faut tout d'abord travailler sur la transparence des prix, comme nous le demandons d'ailleurs pour l'ensemble de l'énergie. Cela permettrait de connaître les marges, à long terme, des distributeurs. Cela permettrait également d'éviter les spéculations.

Un dispositif de blocage des prix des carburants doit être mis en place rapidement, à partir d'un plafond qui doit permettre le maintien du pouvoir d'achat des plus défavorisés. Si l'Etat doit jouer son rôle en diminuant momentanément les taxes, les "pétroliers" doivent également réduire leurs marges, compte tenu de leurs résultats financiers.

Les mesures mises en place doivent amener à une baisse significative du prix des carburants. Nous prenons acte de l'annonce du Ministre d'une baisse de 6 centimes du prix du carburant. Si cette mesure va dans le bon sens, elle ne répond que partiellement au problème.

Le pouvoir d'achat des ménages doit être maintenu. La faible hausse du SMIC ne doit pas se trouver annulée uniquement par la hausse des carburants.

Des solutions existent pour combattre le développement de la précarité. Le partage des richesses doit permettre à tous de vivre décemment avec, en particulier, l'accès au logement, à l'énergie électrique, au gaz et à l'eau pour tous. C'est un droit inaliénable. Il faut exiger que l'accès aux KWH et aux mètres cubes nécessaires à l'usage d'un logement pour une première tranche de revenus familiaux soit garanti comme droit fondamental et pris en charge solidairement.

C'est pour rendre cela possible que la gestion du gaz, de l'électricité, de l'eau et les énergies fossiles, doit être assurée par un grand Pôle Public de l'Énergie.

Montreuil, le 28 août 2012

Contact :

Guy Beauné au 06 89 94 70 88

Arnaud Faucon au 01 48 18 87 31